

## LISTE DES ITINERAIRES OU TRONÇONS D'ITINERAIRES INTERDITS A LA PRATIQUE DU VELO

Classement par commune (ne sont concernés que les tronçons d'itinéraires en zone centrale du Parc national des Cévennes)

- ARPHY :** - "Sentier de Cap de Côte" de la piste forestière n° 24 à la maison de Cap de Côte.
- AUMESSAS :** - Le sentier du Travers aux Vernèdes,  
- le sentier des Vernèdes à Vernes.
- DOURBIES :** - Le chemin du Col de Faubel (c.d. 986) à la Borie du Pont (c.d. 151),  
- Piste forestière de la Touringarie n° 144,  
- Chemin du Mas Ramel Bas (piste forestière n° 145),  
- Chemin du Mas Ramel Haut (piste forestière n° 166),  
- Chemin du Deves (piste forestière n° 150 et ses bretelles : pistes forestières n° 164, 171, 174),  
- Chemin du Col des Pises à la maison des Pises.
- FRAISSINET DE LOZERE :** - "Sentier de Malleivière" (tronçon au dessus de la piste forestière "Nègre").
- GENOLHAC :** - "Sentier des Bouzèdes" (tronçon de Génolhac aux Bouzèdes),
- MAS D'ORCIERES :** - "Sentier du Pic de Finiels (à partir du col situé au dessus de l'alignement des pierres plantées, le tronçon qui suit la crête par le sommet de Finiels jusqu'à la "route des chômeurs".
- PONT DE MONTVERT :** - "Sentier de Mas Camargues",  
- "Sentier de Malleivière" (tronçon au dessus de la piste forestière "Nègre" et tronçon entre la piste forestière "Nègre" et la piste de la Colonie par le ravin de Prat Souteyran.)
- SAINT ANDRE DE LANCIZE :** - "Sentier du col des Abeilles" (draille du col de Jalcreste à la Croix de Bourel par la crête).
- SAINT PRIVAT DE VALLONGUE :** - "Sentier du col des Abeilles" (draille du col de Jalcreste à la Croix de Bourel par la crête).
- SAINT SAUVEUR DES POURCILS :** - "Sentier des arbres et des arbustes", entre le pont de l'Ane et la piste forestière n° 120 et entre le pont de l'Ane et la piste forestière n° 121.
- VALLESAUGUE :** - "Sentier des 4000 marches" (Valleraugue à l'Aigoual), tronçon au dessus de l'Estivel,  
- "Sentier du Mont Aigoual" (des botanistes),  
- "Sentier des Cascades de l'Hérault", du col de la Serreyrède aux cascades.
- VIALAS :** - "Sentier de Gourdouze" (rocher du Trenze).